

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le 22 janvier 2016, le Conseil municipal de Branne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie Dupont, Maire.

Présents : Jean-Marie DUPONT, Nathalie BOUYSSOU, Alain LARGE, Josiane MOREAU, Alain AUTIN, Régis PARDO, Viviane AVRIL, Brigitte DEAT, Éric NICOINE, Catherine THOMAS, Laetitia GUEDES-FERNANDES, Marie-Christine FAURE, Véronique PARSAT

Absent(s)

Mr Jean-Louis BASTIE pouvoir à Marie-Christine FAURE
Mr Francis GERKENS

A été désigné(e) Secrétaire : Mme Brigitte DEAT

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

1 –20160101 : Point financier : Orientations budgétaires

Monsieur le Maire passe la parole à Mme MOREAU, Adjointe en charge des finances, elle nous détaille les différentes dépenses.

Mr le Maire reprend le reste à réaliser

Parking derrière La Poste	77000 euros
Demande de subvention au Conseil Départemental	
Eclairage La Poste	3000 euros
Programme face	3900 euros
Renforcement du réseau électrique	
Toiture locale 3ème âge	4100 euros

Salle polyvalente 9344 euros

Chemin de la Tannerie 32000 euros

Travaux terminés mais Mr Vienne demande à reprendre certains points, ralentisseurs non conforme à la législation et béton bitumineux de mauvaise qualité.

Nouvelles opérations en € :

-	PLU ou Carte Communale	:	25 000
-	Panneaux Police	:	3 000
-	Ad'ap école	:	80 000
-	Aménagement d'une classe MS	:	24 000
-	Aménagement des Ateliers	:	30 000
-	Chemin piétonnier RD 122	:	75 000
-	Réparation des cloches	:	5 000
-	Achat Barrière	:	4 000
-	Achat épareuse	:	13 000
-	Achat panneau flash	:	10 000
-	Eclairage public coup/coup	:	10 000
-	Remboursement dette	:	66 000

Considérant qu'il nous faudra trouver 234 000 € pour équilibrer le budget, le Conseil municipal devra faire des choix. Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit que de réflexions et que les montants sont informels.

Le Conseil municipal prend acte.

2-20160102 : Subvention association

Mme FAURE qui fait partie du bureau nous présente l'association sportive de handball qui a été créée après la rentrée scolaire suite à la demande de jeunes adolescents.

C'est un professeur du collège qui les entraîne, il y a 36 adhérents filles et garçons.

Mme FAURE sort de la salle.

Mr LARGE nous fait part de la demande de l'association, une subvention de 1000 euros pour l'achat de matériel.

Le conseil municipal accorde à l'unanimité la subvention de 1000 euros.

3-20160103 : Demande subvention DETR et au Conseil départemental de la Gironde pour des travaux d'aménagement d'une classe maternelle

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que des travaux de réfection (sol, peintures, électricité...) sont à faire dans la classe de Moyenne section/ Grande section : coût HT des travaux 19451 € soit 23 341,20 €

L'Etat subventionne à hauteur de 35% soit 6807 € et 7488 € pour le Conseil Départemental .
Considérant le besoin et après en avoir délibéré le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter une subvention au titre de la DETR d'un montant de 6807 € et au Conseil départemental à hauteur de 7488 € sur des travaux estimés à 19 451 € HT soit 23 341,20 € TTC, le restant sera pris par autofinancement soit 9 046,20 €
- Charge Monsieur le Maire d'établir le dossier de subvention

4-20160104 : Demande subvention DETR.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune peut bénéficier de subvention de l'Etat au titre de la DETR. Au vu des critères, seraient sélectionnables les travaux d'aménagement d'un cheminement le long du RD 122 afin de sécuriser les piétons. Coût H.T de l'opération 59 830 €, soit 71 796 € TTC. L'Etat pourrait subventionner à hauteur de 35 % sur 28 630 € soit 10 020 € ; un dossier de demande de subvention sera également présenté au Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

- De solliciter une subvention au titre de la DETR d'un montant de 10 020,00 € sur un montant HT de 59 830 € soit 71 796 € TTC le restant étant prévu par emprunt ou autofinancement soit 61 776 €
- De solliciter le Conseil Départemental
- Charge Monsieur le Maire d'établir le dossier de subvention

5- 20160105 : SIVU Chenil : demande d'adhésion d'une commune

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte l'adhésion de la commune de Cessac au syndicat du Chenil du Libournais et autorise Mr le Maire à signer la délibération.

6-20160106 : Contrat de mise à disposition avec T2000

Il s'agit d'une convention passée avec emploi Tremplin 2000 qui assure un service pour les écoles en cas d'absence de personnel.

La cotisation pour l'année est de 29 €, la personne qui effectuera le remplacement sera payée 17,50 € de l'heure, à la charge de la mairie.

Ainsi après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

7-20160107 : Cimetière : vente d'une concession

Monsieur le Maire passe la parole à Mr NICOINE qui nous présente le dossier.

Mr DUBOIS a sollicité la mairie pour l'achat d'une concession avec chapelle.

Des travaux sont à effectuer par les Pompes Funèbres pour une reprise de concession avant la vente.

Suite à la demande de Mr NICOINE, des devis ont été établis par les Pompes Funèbres Générales de Libourne pour la concession que Mr DUBOIS souhaite acheter, pour tous les autres types de concession ainsi qu'un devis pour un ossuaire.

Devis Forfait Caveau	954 € TTC
Devis Forfait Pleine terre sans monument	954 € TTC
Devis Forfait Pleine terre avec monument	1146 € TTC
Devis Forfait Caveau avec Chapelle	1146 € TTC
Devis Ossuaire	2280 € TTC

La commission va se réunir sur place, Mr NICOINE est en attente du devis de Mr MAGRET de Branne Pompes Funèbres, afin de pouvoir comparer et en discuter.

8-20160108 : Personnel communal : Suppression et création de poste d'adjoint administratif 1ere classe suite à la modification d'une durée hebdomadaire

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal, la demande d'un agent au service administratif occupant un poste de 31 heures et qui souhaite passer à 35 heures. Monsieur le Maire précise que cette demande a reçu un avis favorable du comité technique paritaire par le Centre de Gestion. Aujourd'hui le Conseil municipal doit donc répondre à cette demande. Personnellement, Monsieur le Maire y est favorable.

Madame BOUYSSOU et Madame AVRIL demandent s'il y a un besoin, et si oui, lequel ?

Monsieur le Maire envisage d'ouvrir le secrétariat un autre jour dans la semaine. C'est à réfléchir.

Le coût financier est de 3 507 € annuel.

Monsieur PARDO propose de repousser le vote, dans la mesure où le dossier reste à étudier.

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire propose de passer au vote. A la demande de 6 membres du Conseil, Monsieur le Maire accepte que le vote se fasse à bulletins secrets.

Les membres du Conseil municipal sont appelés à voter à bulletins secrets sur la suppression d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à 31 heures et création d'un même poste à 35 heures.

Dépouillement des voix : votants 14
Bulletins : 14
Majorité : 8

Résultats : Pour = 8 voix
Contre = 6 voix

Au vu des résultats, Monsieur le Maire déclare :

La suppression du poste de 31 heures et la création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire à 35 heures est adoptée à la majorité.

La présente modification du tableau prend effet à compter du 23 mars 2016.

Il reste maintenant à mettre en place une nouvelle organisation du secrétariat.

Questions Diverses

- Un atelier est prévu le 15 février à 9H30 concernant le PLU avec un diagnostic et état des lieux afin de prendre une décision.
Réunion de la commission le 8 février à 20H30.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'un projet évoqué à Monsieur VIENNE d'amélioration du stationnement et de la circulation dans la rue du Puits Artésien ainsi que d'ouvrir à la circulation le chemin du Lyssandre (non carrossable à ce jour).
- Un administré a sollicité un point lumineux au Guspit : à voir
- Monsieur le Maire rappelle que les repas des aînés aura lieu le 21 février 2016
- Le CAUE a été sollicité pour établir une étude pour la réhabilitation de l'Ecole Sainte Marie. L'étude est faite gratuitement par le CAUE ; il faudra faire un levé des mètres par Monsieur MORIN, Architecte.
- Madame BOUYSSOU fait part de la demande de Madame la Directrice de l'école qui organise un voyage scolaire à Hostens et souhaiterait donc pouvoir compter sur une aide financière de la commune afin de réduire la participation des familles.
Coût estimé : 6000 € ; 2000 € seront versés par la coopérative, 2000 € par l'association des Parents d'élèves.
Le conseil municipal accepte le principe de soutenir l'initiative

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 05.